

## LA CAUSE

De la V. Marguerite-Marie Dufrost de Lajemmerais  
Veuve d'Youville

PROCÈS APOSTOLIQUE DE RENOM DE SAINTETÉ.



ES lettres rémissoriales pour commencer cet important procès viennent d'arriver à l'archevêché de Montréal. La promptitude de l'envoi, si peu après l'approbation du procès de *non culte*, témoigne sans doute de l'incessante et intelligente activité du postulateur, mais encore de l'intérêt que prend le Saint-Siège à la cause de canonisation d'une religieuse canadienne.

Voici comment Mgr l'archevêque a constitué, le 23 octobre dernier, dans les formes canoniques, le tribunal devant lequel seront entendus les témoins dans le procès apostolique de renom de sainteté de la Vénérable Mère d'Youville.

*Juges* : Mgr E.-C. Fabre, M. le vicaire-général Bourgeault, MM. les chanoines Leblanc, Racicot, Vaillant et Cousineau.

*Sous-promoteurs de la foi* : MM. les abbés P. J. Brady, aumônier de l'Asile Sainte-Darie, et F. Perreault, ancien curé.

*Notaires* : M. le chanoine P. N. Bruchési et M. l'abbé G. Dauth.

*Curseur* : M. l'abbé LeVallois.

*Témoins* : MM. Labelle et Labrèche, P.S.S. M. Palin d'Abonville, P.S.S., supérieur du Collège Canadien à Rome, remplit les fonctions de postulateur, en remplacement de M. Captier, et M. H. Filiatreault, P.S.S., agit comme vice-postulateur.

Maintenant que le tribunal est composé, l'enquête canonique va commencer sans retard.

Les témoins présentés par M. le vice-postulateur sont : La Révde Mère Marie Julie Deschamps, supérieure-générale des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général.

L'Honorable Georges Baby, juge de la Cour Suprême ;  
M. l'abbé Raymond Casgrain, du diocèse de Québec ;